

La **RÉCUPÉRATION DES VÉLOS ET PIÈCES** détachées hors d'usage peut permettre d'offrir une seconde vie à des milliers de bicyclettes adultes. Environ 1,5 million seraient détruites chaque année en France : la plupart du temps, quelques réparations suffisent à remettre en circulation les vélos.

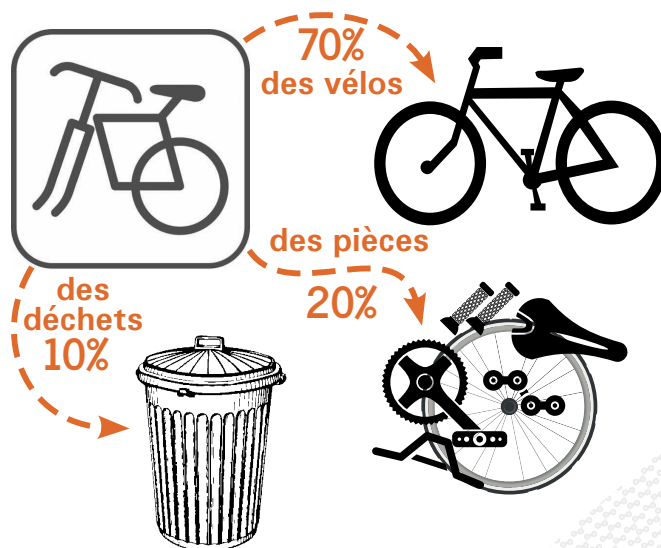


Pour **RÉCUPÉRER** des **VÉLOS**, il faut commencer par se faire **CONNAÎTRE** !
Flyer, article de presse, événements, etc.

Les **RECYLERIES SPÉCIALISÉES** dans le domaine du vélo optimisent le réemploi. Les compétences spécifiques à la mécanique cycle permettent d'effectuer un diagnostic sur la réparabilité des produits. Lorsqu'un vélo est irréparable, il peut être démonté : les pièces détachées réutilisables sont alors réemployées pour des réparations sur d'autres cycles.

Une **ORGANISATION HUMAINE ET MATÉRIELLE** doit être anticipée pour assurer la gestion du flux. Des locaux adaptés permettent une zone de stockage, un atelier mécanique, et un espace d'accueil du public. Les opérations d'enlèvement, de tri, de réparation, et de démontage mobilisent des ressources : du temps et des compétences, bénévoles ou salarié·e·s, sont nécessaires.

Les **PARTENARIATS** de récupération ouvrent le dialogue : chaque partenaire peut alors faire valoir ses intérêts respectifs.



 Les ateliers vélo participatifs et solidaires rassemblent 70 000 adhérent·e·s, 3 800 bénévoles, et 230 salarié·e·s. Ils mettent en circulation environ 30 000 vélos réemployés chaque année ainsi que des milliers de pièces.

Les **DÉCHÈTERIES** : au nombre de 4560 en France, ce sont les principaux points de collecte des vélos abandonnés. En collaboration avec la collectivité, il est possible de mettre en place des " zones de réemploi des cycles ".

Les **FLOTTES DE VÉLOS** : des entreprises et des administrations, à l'instar de La Poste, disposent de vélos de service, dont elles peuvent faire don lors du renouvellement de leur parc.

Les **HABITATS COLLECTIFS** : des vélos abandonnés encombrant parfois les espaces communs (caves par exemple) des logements collectifs. Les bailleurs sociaux, ou les syndicats de copropriété, sont amenés à débarrasser ces vélos abandonnés, qui peuvent alors être réemployés.

Les **SERVICES DE POLICE** : des vélos abandonnés ainsi que des vélos " épaves " sont collectés sur la voie publique par les services de police. Si ces vélos n'ont pas de propriétaire, ils peuvent être détruits ; il est pourtant possible de les réemployer.

Les **VÉLOCISTES** : les clients laissent parfois leur ancien vélo au magasin (devis trop élevé, opération " prime à la casse ", etc.). Le magasin peut alors décider de faire don de ces vélos à une structure de réemploi.

- > **DÉCHÈTERIE** de nombreux partenariats
- > Zone de réemploi
- > **ROUEN**
- La Poste <
- RÉCUPÉRATION DES VÉLOS RÉFORMÉS** <
- Clichy <
- > Magasins de cycles
- > **OPÉRATION "PRIME À LA CASSE"**
- > Chambéry

un guide de la récupération
www.wiklou.org

APPORT SOCIAL

Le développement de services au public soutient le réemploi : la collecte spécifique, la mise à disposition de pièces détachées, la création d'ateliers participatifs, l'organisation de bourses aux vélos.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2013 dans le secteur du réemploi, l'Économie Sociale et Solidaire représentait 73 % des effectifs salariés pour 30 % du chiffre d'affaire : ces structures sont efficaces sur le plan économique.

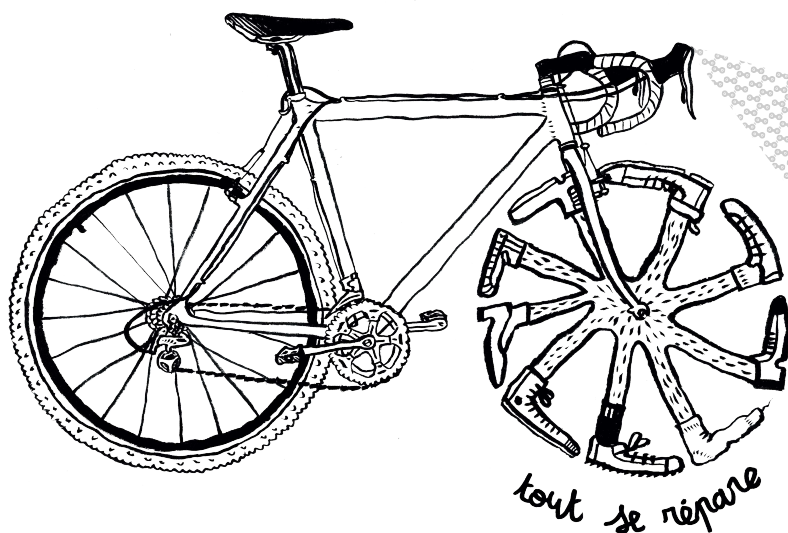
NÉCESSITÉ ÉCOLOGIQUE

La filière cycle constitue un symbole du développement durable : le réemploi peut s'appuyer sur la mobilisation des acteurs du secteur pour promouvoir le développement d'une filière vertueuse.



L'Heureux Cyclage - à la MNEI
5 place Bir Hakeim - 38000 GRENOBLE
contact@heureux-cyclage.org - 04 58 00 38 73
www.heureux-cyclage.org - www.wiklou.org
Le réseau des ateliers vélo participatifs et solidaires

L'atelier vélo proche de chez vous



COMMENT

FAVORISER LE RÉEMPLOI

DES VÉLOS ?